

---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE Du JEUDI 27 JUIN 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 27 JUIN à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à DELPIROU Hervé, BOUNIOL François, DESBLATS Nicole qui avait donné procuration à DUVAL Christiane, FERREBOEUF Murielle qui avait donné procuration à CAYLA Didier et SALIS Laurence.

Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Glissement de la Route de Pleau : Résultat de l'appel d'offres.
- Changement des chaudières des logements « Grange Bony » et « Grange Bruel » : résultat de la consultation.
- Etude pour la valorisation agronomique des boues de la STEP de Brommat : demande de subventions.
- Devis pour l'achat de corbeilles.
- Achat de 5 parasols à la piscine.
- Prolongation du contrat vacataire.
- Demande de subvention de l'Association BLOUMA.
- Point sur l'organisation du bureau de vote.
- Point sur le Village de vacances suite à la réunion avec Aveyron Ingénierie.
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 MAI 2024.

<b>1 - GLISSEMENT DE TERRAIN DU LOTISSEMENT DE PLEAU – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES.</b>
--

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'étude géotechnique de conception réalisée par AXOL (12) concernant l'affaissement de la Route Principale de Pleau, le Conseil Municipal

avait décidé par délibération n° 2024-014 du 21 mars 2024 de publier l'appel d'offres pour la réparation des désordres.

La section concernée est en partie basse, juste en amont de la Rue des Peupliers soit au-dessus des parcelles cadastrées section B n° 800 et 801 situées dans l'axe du glissement.

La publication s'est déroulée du 14 mai 2024 au 10 juin 2024 selon une procédure adaptée ouverte et avec les critères suivants : 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique. Deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et après analyse des candidatures les deux propositions sont recevables :

- **Entreprise SAS SOULENQ** 1 Rue de Courbilhac 12600 BROMMAT  
⇒ 153 732.58€HT soit 184 479.10€TTC
- **Entreprise MARQUET SAS** 1 Rue de la Florizane 15100 St FLOUR :  
⇒ 97 776.50€HT soit 117 331.80€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise MARQUET SAS, offre économiquement la plus avantageuse et autorise le Maire à signer tous les documents du marché.

## **2- CHANGEMENT DE 8 CHAUDIERES DES LOGEMENTS SITUES « Grange Bony » et « Grange Bruel » ET DE LA SALLE DE REUNIONS.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une simple consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour modifier le système de chauffage des 7 logements situés « Grange Bruel » et « Grange Bony » et de la salle de réunion devenu trop vétuste et couteux.

Les entreprises consultées sont :

- Entreprise NTC (Aurillac 15)
- Entreprise BODET (Arpajon-Sur-Cère 15)
- Entreprise ROMIEU (Taussac 12)

Elles ont réalisé des devis sur des bases totalement différentes et il est difficile pour la commission bâtiment de faire un choix (marque du matériel par exemple).

Afin de définir la meilleure offre technique, le Conseil Municipal décide de confier l'étude des devis à Jérôme RUSSERY, Economiste de la construction.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis qui sera retenu après analyse et conseil de l'Economiste.

## **3- Etude pour la valorisation agronomique des boues de la station d'épuration de Brommat – Plan de financement**

Monsieur COUDOUEL, Président de la Commission assainissement présente le devis de « ACEA- Aveyron Conseil Environnement » pour la réalisation d'une étude pour la valorisation agronomique des boues de la station d'épuration de Brommat.

Il précise que l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE demande une étude tous les 10 ans environ et qu'il est nécessaire de la faire.

Le montant de cette mission qui se décompose en trois phases est de 4 640.00€HT soit 5 568.00€TTC.

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être attribuées selon le plan de financement suivant :

Dépenses :	4 640.00€HT
Recettes :	4 640.00€HT
⇒ Agence de l'Eau (50%) :	2 320.00€
⇒ Département (20%) :	928.00€
⇒ Autofinancement (30%) :	1 392.00€

Après discussion, le Conseil Municipal :

- ⇒ Valide le projet d'étude et autorise la signature du devis
- ⇒ Approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financeurs.

#### **4- DEVIS DIVERS**

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Paysage Concept (Espalion) : achat de 3 corbeilles (poubelles) : 2 034.00€TTC  
⇒ Devis validé
- VLAEMYNCK : achat de 5 parasols pour la piscine municipale : 2 428.26€TTC  
⇒ Devis validé. Le matériel avait déjà été commandé pour permettre la livraison des parasols à l'ouverture de la piscine.
- CENTRE Funéraire FERRAND-FORGEAS (Rodez) : ce devis consiste au nettoyage de 16 concessions du cimetière de Rueyres, au traitement des déchets, à la récupération des ossements pour les placer en reliquaire, au dépôt dans le caveau ainsi que tous les frais de déplacement : 28 039.50€TTC.  
⇒ Devis validé  
⇒ A voir pour la pose d'une plaque commémorative promise par EDF  
⇒ Travaux prévus au printemps 2025.
- CREATION METALLIQUE PELLAT (St Hippolyte) : réalisation et pose de garde-corps aux 6 tipis+ réalisation et pose de rampes au tipis PMR + option de pose d'une main courante aux escaliers d'accès aux 6 tipis : 22 122.00€TTC  
⇒ Devis validé  
⇒ La commission bâtiment se charge de définir la couleur.

#### **5- RECRUTEMENT DE VACATAIRE – PROLONGATION DE LA MISSION**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, Mme RIGAL effectue ponctuellement le ménage des salles communales, l'entretien de l'école et s'occupe des états des lieux des salles communales avant et après les locations.

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler pour une durée de 6 mois la mission vacataire de Mme RIGAL.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

DECIDE : de donner tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

### **6-SUBVENTION A L'ASSOCIATION « BLOUMA »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « BLOUMA » qui sollicite une subvention pour l'organisation de manifestations culturelles et artistiques au Nomad bar et plus particulièrement le festival de musique « monde » qui aura lieu le samedi 3 août. Il sera demandé à l'Association de présenter ses futures demandes avant le vote des subventions qui a lieu entre avril et mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 250 € à l'association « BLOUMA »

### **7- POINT SUR LE VILLAGE DE VACANCES**

Mme DUVAL Adjointe prend la parole :

- Elle fait le compte-rendu des réunions avec Aveyron Ingénierie et Energie Conseil.
- Monsieur ROUQUETTE d'Aveyron Ingénierie a présenté une proposition financière détaillée de travaux. Cet avant-projet complet pourrait servir de base à la publication d'un appel d'offres.
- La proposition est scindée en plusieurs phases parmi lesquelles la Commune devra trancher.
- L'aménagement du parking doit être intégré dans le projet pour les demandes de subventions.
- Elle donne un ordre d'idée du montant du lot « maçonnerie ».
- Proposition d'aménagement des chalets : isolation par l'extérieur et « reprendre la toiture »

Mme PRUNET demande s'il est possible d'avoir plusieurs simulations notamment sur la possibilité de reconstruire des chalets neufs.

Mme DUVAL va questionner Monsieur ROUQUETTE sur le chiffrage.

En ce qui concerne les travaux des pavillons : l'entreprise SOULENQ réalise l'implantation des réseaux.

Elle précise également que plusieurs pavillons sont réservés auprès de l'agence immobilière.

### **8- ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024**

Un point est fait sur le planning de la tenue du bureau de vote des 2 tours des élections législatives.

## **9- AUTONOMIE FINANCIERE DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget annexe assainissement de la Commune de BROMMAT est un budget en nomenclature M49.

Ce budget doit s'équilibrer obligatoirement en dépenses et recettes, être pourvu d'un compte 515 et donc avoir une autonomie financière.

A ce jour, ce budget n'a pas l'autonomie financière, son compte bancaire étant intégré dans la trésorerie du budget principal.

Or l'article L.2221-4 du CGCT indique que dans le cadre d'une gestion directe, ce budget doit avoir l'autonomie financière

Il serait donc opportun de valider cette autonomie financière qui permettra au comptable de scinder cette trésorerie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ouï et exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la transformation du budget assainissement en budget autonome,
- Dote le budget comptable M49 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin que celui-ci ait son autonomie financière

De plus, Monsieur le Maire explique que le passage au compte financier unique (CFU) permet de réunir le Compte de gestion et le compte administratif qui étaient votés séparément en amont du budget primitif.

Le passage sera obligatoire en 2026 pour toutes les Communes.

La Commune de BROMMAT y passera au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les élus voteront désormais un document unique et le contrôle de l'exécution budgétaire est réalisé automatiquement.

## **10- REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne lecture des nombreux remerciements qui sont adressés au Conseil Municipal :

- ⇒ pour les compositions florales à l'occasion de décès ou naissances.
- ⇒ Pour le versement des subventions aux associations

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Pierre COUDOUEL, Président de la commission assainissement : travaux d'assainissement à Rueyres : le maître d'œuvre A2E s'occupe de réaliser le relevé topographique.
- Madame Lucie PRUNET, Présidente de la Commission Bâtiment : une réunion avec l'Economiste Jérôme RUSSERY est prévue le lundi suivant pour faire le point sur les travaux suivants :
  - ✓ Suppression des gradins à la piscine municipale
  - ✓ Aménagement du logement de la forge PAGES
  - ✓ Installation des chaudières aux logements « Grange Bruel » et « Grange Bony »
  - ✓ Création d'une ouverture à l'école côté rue pour séparer les entrées « Ecole » et « Logements »
  - ✓ Aménagement de la grange de Pleau

- Madame Christiane DUVAL, Adjointe :
  - ⇒ une réunion est programmée avec sa commission pour la réalisation du « P'tit Journal » qui sera distribué autour du 10 juillet ainsi que pour la préparation des cadeaux de fin d'année.
  - ⇒ Le spectacle de l'école était très réussi. Elle souligne la qualité du travail de Monsieur GOULET avec les enfants. Les effectifs restent stables.
  - ⇒ Elle transmet la demande de la locataire de l'ancienne école de Cussac qui souhaite qu'une hotte soit installée dans son logement.
  
- Madame Nadine VEYRES : souhaite savoir où en est le nettoyage des villages : Monsieur COUDOUEL lui répond que c'est en cours. Elle transmet les remerciements de Michel VEYRES, Président de l'association pour la prise en charge des repas des piégeurs.
  
- Madame Florence RAOUL : l'horaire du spectacle de l'école a été décalé par rapport aux autres années, ce qui était beaucoup mieux.
  
- Monsieur Hervé DELPIROU : souhaite que les dates de la fête patronale soient diffusées sur le site internet de la Commune : elle aura lieu le dernier week-end du mois de juillet.

Séance close à 22h30

Le Maire, Didier CAYLA



La secrétaire, Lucie PRUNET

